

DÉFI HANDICAP : UNE RÉPONSE POUR CHACUN



Valide ou en situation de handicap, chacun doit pouvoir trouver sa place dans la société et se réaliser. Pour les personnes en situation de handicap, cela signifie encore trop souvent des difficultés d'accès à la vie en société et à la citoyenneté.

Le Département, engagé pour l'autonomie des personnes, a souhaité mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Information, accompagnement, prise en charge et soutien aux familles, il nous faut aller plus loin dans la cohérence des politiques que nous menons.

C'est l'objectif de « Défi handicap ». Parce qu'il y a autant de handicaps que de personnes concernées, parce que le défi de notre société est d'être toujours plus inclusive, la Seine-Saint-Denis et ses partenaires sont mobilisés pour offrir à chacune et à chacun une réponse à ses besoins.

Stéphane Troussel

Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

CHIFFRES CLÉS

+ de
110 000
demandes par an
en Seine-Saint-Denis à la
Maison départementale
des personnes handicapées

OBJECTIF :
+ 1 000
places

170 M D'€
Budget départemental
consacré chaque année
au handicap

16 M D'€
supplémentaires consacrés
au handicap chaque année
dans le cadre de **Défi
handicap**

TRANSFORMER L'OFFRE POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS

3 axes pour répondre au défi handicap :



1 CRÉATION DE 1 000 PLACES À L'HORIZON 2025

Le nombre de places d'accueil pour les personnes en situation de handicap a longtemps souffert d'un retard, que le Département a peu à peu compensé. De 227 places en 1983, à 2 500 en 2015, un long chemin a été parcouru.

L'objectif désormais : 1 000 places supplémentaires jusqu'en 2025 ! L'Agence régionale de santé et le Département ont chacun leur compétence, parfois partagée, en matière de création de places.

Le partenariat renforcé entre les deux institutions vise ainsi à créer des places pour les enfants comme pour les adultes.

2 OBJECTIF « ZÉRO SANS SOLUTION »

Chaque handicap est différent, et nécessite une réponse individuelle. Le Département s'engage donc dans l'expérimentation de la réponse accompagnée pour tous. En mobilisant tous les partenaires et en innovant, le Département souhaite apporter une réponse adaptée aux besoins de chaque personne, en partant de son projet de vie.

La mise en œuvre de projets innovants incarne cette volonté, à travers plusieurs démarches qui portent notamment sur le handicap mental ou psychique et sur des solutions nouvelles de répit pour les aidants familiaux.

3 COORDINATION DE TOUS LES ACTEURS

Il n'est pas possible de relever le défi du handicap sans impliquer tous les acteurs de terrain et tous les décideurs institutionnels. L'engagement du Département doit ainsi s'accompagner d'un engagement exceptionnel de l'Etat et de l'Agence régionale de santé sur ses compétences, en lien avec les associations d'utilisateurs comme avec les associations qui accompagnent au quotidien les personnes en situation de handicap en établissement comme à domicile.

UNE EXIGENCE FORTE POUR L'INCLUSION

En Septembre 2014, 18 292 dossiers étaient en attente de traitement à la MDPH. Grâce à une réorganisation et un investissement très fort de l'ensemble des agents, le stock de dossiers en attente n'était plus que de 5 500 dossiers au 1^{er} octobre 2016. Ce plan de résorption du stock devrait arriver à terme en décembre 2016.

Le travail partenarial avec les associations d'utilisateurs et les gestionnaires d'établissements s'est structuré. La candidature à l'expérimentation de la réponse accompagnée pour tous (RAPT) engage la MDPH de Seine-Saint-Denis dans une nouvelle étape.

Cet énorme travail de la MDPH ainsi que du service des personnes handicapées du département reflète toute l'ambition que nous portons à travers le programme "Défi handicap : une réponse pour chacun".

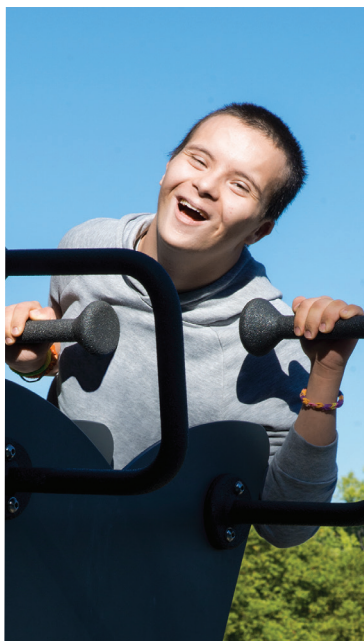
"Défi handicap" devra porter une exigence forte, celle de l'inclusion en milieu ordinaire des personnes handicapées, un défi que portera la Seine-Saint-Denis, auquel chaque citoyen devra également participer pour faire société.



Magalie Thibault

Vice présidente en charge de l'autonomie des personnes âgées et handicapées

LE DÉPARTEMENT, ENGAGÉ DANS UNE DÉMARCHÉ GLOBALE D'ACCÈS À LA VIE SOCIALE ET À LA CITOYENNETÉ



SPORT ET HANDICAP : UN PROJET DE GRANDE ENVERGURE QUI PREND FORME

Valide ou handicapé, chacune et chacun doit pouvoir pratiquer le sport qui lui plaît et lui convient, sans que l'âge, les revenus, le niveau ou le sexe ne soit un obstacle.

Parce que le sport porte des valeurs fortes de respect, de partage bien sûr, mais aussi d'inclusion de toutes et tous, le Département s'est engagé aux côtés de ses partenaires pour lancer le projet d'un Pôle sport handicap qui constituera, à terme, un véritable lieu ressources en matières de pratiques sportives, de recherche et de développement, de réseaux de connaissance ainsi que de rencontres des cultures professionnelles du sport et du handicap.

Cette démarche s'inscrit dans la candidature Paris-Seine-Saint-Denis aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024.



LES GUIDES DU DÉPARTEMENT :

Le Département soutient des projets qui favorisent l'inclusion, notamment en proposant une information complète aux personnes en situation de handicap.

Guide *Vivre la culture*



Cet outil dénombre plus de 240 équipements culturels en Seine-Saint-Denis et leurs modalités d'accès selon les principaux handicaps.

Guide *Vivre chez soi*



Fruit d'un travail partenarial, cet outil s'adresse aux personnes qui souhaitent garder leur autonomie ainsi qu'à leurs proches, en recensant les services adaptés en Seine-Saint-Denis.

Et aussi les **guides adultes et enfant MDPH**



CRÉATION DE PLACES : QUI FAIT QUOI ?

| | Département | ARS | ARS + Département |
|-----------------------------|---|---|---|
| En établissement de type... | <ul style="list-style-type: none"> - Foyer d'hébergement pour travailleur handicapé (adultes) - Foyers de vie pour personnes handicapées inaptes au travail (adultes) | <ul style="list-style-type: none"> - Institut médico-éducatif (IME) et/ou professionnel (IMPRO) (enfants) - Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) (adultes) - Maison d'accueil spécialisée (MAS) pour adultes nécessitant une prise en charge médicale importante | <ul style="list-style-type: none"> - Foyer d'accueil médicalisé (FAM) pour les adultes nécessitant une prise en charge médicale - Centre d'action médico-sociale (CAMSP) pour enfants présentant ou susceptibles de présenter un handicap |

MDPH/DPAPH : LE PARCOURS D'ATTRIBUTION D'UN DROIT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

